



Administration générale
Direction des ressources
humaines

Dossier suivi par :

drh@univ-antilles.fr

Tél. 0590 48 33 97

Pointe-à-Pitre, le 23 janvier 2025

Objet : Appel à candidature pour le poste de directrice ou directeur de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation-Académie de la Martinique (INSPÉ).

Conformément à l'article L. 721-3 du code de l'Éducation et au décret 2019-920 du 30 août 2019, l'Université des Antilles et le Rectorat de l'Académie de la Martinique lancent un appel à candidature pour la fonction de directeur/directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation-Académie de la Martinique, composante de l'Université des Antilles.

Institut national dédié à la formation initiale et continue de celles et ceux qui se destinent ou exercent dans les métiers du professorat, de la formation et de l'éducation, l'INSPÉ -Académie de la Martinique est implanté sur le campus de Fort de France et accueille 461 étudiants.

L'INSPÉ, conformément à l'article L721- 2 du code de l'éducation, exerce notamment les missions suivantes :

- organise les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation et des personnels enseignants et d'éducation stagiaires. Il fournit des enseignements disciplinaires et didactiques mais aussi en pédagogie et en sciences de l'éducation. Il organise des formations de préparation aux concours de recrutement dans les métiers du professorat et de l'éducation. Il organise des actions de formation continue des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation ;
- participe à la formation initiale et continue des personnels enseignants-chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur ;
- conduit des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation ;
- participe à la recherche disciplinaire et pédagogique et à des actions de coopération internationale ;
- assure le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes. Il forme les étudiants et les enseignants à la maîtrise des outils et ressources numériques, à leur usage pédagogique ainsi qu'à la connaissance et à la compréhension des enjeux liés à l'écosystème numérique.

Missions confiées au directeur / à la directrice de l'INSPÉ :

Conformément aux dispositions du décret 2019-920 du 30 août 2019, la directrice / le directeur est nommé pour un mandat de 5 ans par arrêté conjoint des ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

Université des Antilles

Siège - Administration générale – Direction des ressources humaines

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030
www.univ-antilles.fr

Elle/Il exerce notamment les missions suivantes :

- prépare les délibérations du conseil d'Institut et en assure l'exécution ;
- a autorité sur l'ensemble des personnels affectés à l'INSPÉ ;
- arrête la répartition des services des personnels enseignants.

Publication : l'appel à candidature est publié à compter du 23 janvier 2025 pour une durée d'un mois.

Candidatures

Les candidats aux fonctions de directeur / directrice doivent justifier :

- d'une expérience avérée dans le domaine de la formation des enseignants ou de la recherche en éducation, y compris à l'international. Ils peuvent également être recrutés à raison d'une expérience avérée d'enseignement, notamment dans le premier ou le second degré, dès lors qu'ils sont titulaires d'un doctorat (art. D721-10 du code de l'éducation) ;
- d'un parcours professionnel témoignant d'une connaissance, à la fois des enjeux et du fonctionnement du système éducatif et des différents niveaux d'enseignement qui le compose, et de l'université (tant dans ses missions que dans son fonctionnement) ;
- d'une expérience de conduite de projet transverse ou pluridisciplinaire ayant permis de développer des capacités à négocier, animer des réflexions collectives, à fédérer autour d'un projet ;

Niveau d'études : Bac + 8 Doctorat ou diplôme équivalent

Les dossiers de candidature seront étudiés par un comité d'audition. Ils devront contenir les éléments permettant aux membres du comité d'audition d'apprécier la personnalité du candidat, sa capacité à diriger et son parcours professionnel. Ils comprendront nécessairement :

- **Un curriculum vitae**, suffisamment détaillé, qui fasse ressortir notamment :
 - La formation et les diplômes ;
 - Les compétences acquises au niveau national, voire international ;
 - Les fonctions et responsabilités universitaires ou professionnelles exercées ;
 - Les expériences administratives et aptitudes à diriger un établissement opérant dans le domaine des sciences de l'éducation ;
 - La capacité à développer des partenariats avec des établissements de renommée nationale et internationale ;
 - La connaissance des langues étrangères ;
 - Le sens de la communication ;
 - L'implication dans les activités associatives, et la participation aux manifestations et activités de formation des cadres de l'enseignement primaire et secondaire.
- **Une lettre expliquant les motivations du candidat**, sa stratégie et son approche pour faire de cet établissement un haut lieu de formation et de la recherche et un outil de développement socio-économique tant sur le plan régional que national.
- **Tout document susceptible de prouver la qualification du candidat pour les fonctions de directeur** (travaux de recherche, participation à des manifestations en lien avec la formation...).



Université des Antilles

Siège - Administration générale - Direction des ressources humaines

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030

www.univ-antilles.fr

Les dossiers de candidature devront être adressés **exclusivement** par voie électronique à :

- Madame la Rectrice de l'académie de Martinique (ce.cabinet@ac-martinique.fr)
- Monsieur le Président de l'Université des Antilles (president@univ-antilles.fr en copie drh@univ-antilles.fr)

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au samedi 22 février 2025.

Le Président de l'Université des Antilles



Professeur Michel GÉOFFROY

ANNEXE

Réf : décret n°2019-920 du 30 août 2019 fixant les conditions de désignation des directeurs des instituts nationaux supérieurs de professorat et de l'éducation.

Calendrier et procédure concernant la désignation du directeur ou de la directrice de l'INSPE de l'académie de la Martinique	
Publication de l'appel à candidature	du 23 janvier 2025 au 22 février 2025
Réunion d'examen des candidatures	Jeudi 27 février 2025
Convocation des candidats	Vendredi 28 février 2025
Audition des candidats	Mercredi 17 mars 2025
Rédaction et transmission du rapport du comité d'audition au MEN/MESR pour prise de l'arrêté de nomination	8 jours après les auditions

